

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 31 janvier, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 25 janvier 2024.

Étaient présents : Mesdames Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX- Evelyne CAIL - Annik MOREL et Messieurs Benoit DEFFIE - Pedro BÄCHLER - Jean-Luc ESNAULT - M Bruno MAZIOU - François VIGREUX - Patrick MOREL.

Étaient absents excusés :

Pascal BRAULT ayant donné pouvoir à Françoise PLAT

Était absent :

Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la séance :

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Yvette MASSET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

II. DELIBERATIONS

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 DECEMBRE 2023

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12 (+1 pouvoir)

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

A. DESIGNATION DES REPRESENTANTS

REMPLACEMENT DE M SYLVAIN DECOURS EN TANT QUE DELEGUE TITULAIRE COMMUNAL AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE COUFFY, SEIGY, CHATEAUVIEUX (SIVOS).

Vu la délibération du 26 mai 2020,
Vu la délibération du 26 novembre 2020,
Vu la délibération du 21 octobre 2021 erronée car il manque Mme Claude DUVOUX en titulaire,
Vu la délibération du 30 mars 2023 erronée car il manque Mme Claude DUVOUX en titulaire,
Vu la lettre de démission de Monsieur Sylvain DECOURS du 10 janvier 2024,

Monsieur Sylvain DECOURS démissionne de ses fonctions au sein du SIVOS Couffy- Seigy- Châteauvieux.

Il convient donc de le remplacer et de rajouter Mme Claude DUVOUX en tant que titulaire sur la délibération.

Les membres actuels sont :

Délégués titulaires : M. Sylvain DECOURS (démissionnaire) - M. Pascal BRAULT - Françoise PLAT - Mme Claude DUVOUX

Délégués suppléants : Pedro BÄCHLER- François VIGREUX

Florence FOUSSIER est la seule candidate.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Florence FOUSSIER est élue à l'unanimité pour remplacer M Sylvain DECOURS au sein du SIVOS.

Les membres sont donc :

Délégués titulaires : Mme Florence FOUSSIER - M. Pascal BRAULT - Françoise PLAT - Mme Claude DUVOUX

Délégués suppléants : Pedro BÄCHLER- François VIGREUX

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12 (+1 pouvoir)

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

2. FINANCES LOCALES

A. SUBVENTIONS

1. SUBVENTION AU TOUR DU LOIR-ET-CHER CYCLISTE 2024

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal, la demande de subvention de l'Association Tour du Loir-et-Cher, afin d'organiser le 63ème Tour du Loir-et-Cher, course cycliste, « E. Provost », Prix du Conseil Général et des Municipalités Sportives, qui se déroulera du 10 au 14 avril 2024.

L'association demande au conseil municipal, une subvention d'organisation pour 2024, en fonction du nombre d'habitants, soit $0,15 \text{ €} \times 1\,002 = 150,30 \text{ €}$

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'un montant de 150,30 €.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 150,30 €.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12 (+1 pouvoir)

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

2. SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE COUFFY SEIGY FOOTBALL

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame la Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors du conseil municipal du 14 septembre, une majorité d'élus étaient favorables au versement d'une subvention à l'Association sportive Couffy Seigy Football.

En effet, il s'agit de participer aux frais de déplacement d'un ALGECO.
Il est proposé au conseil municipal de participer à hauteur de 600,00 €.

Françoise PLAT relate les dernières réunions avec le club. Elle explique qu'elle a discuté avec Jean-Pierre EPIAIS, maire de Couffy, de l'arrivée de l'ALGECO. Il lui a expliqué que l'ALGECO n'est pas encore arrivé.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 600 € maximum sous réserve de produire un justificatif.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12 (+1 pouvoir)

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT DANS LE CADRE DU « PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT D'ICI 2024 » - volet régional/territorial : MINI STADE pour 2024

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Considérant les possibilités offertes par l'appel à projets « Plan 5000 terrains de sport - année 2024 » ;

Considérant que ce plan a pour objectif le développement des équipements sportifs de proximité :

Considérant les faibles équipements sportifs disponibles sur la commune de SEIGY,

Tandis que sa proximité avec les équipements publics à savoir l'aire de jeux pour enfants et l'école, font de ce secteur un espace générateur de grand flux ;

Considérant l'opportunité de construire un équipement sportif de proximité, accessible de façon autonome et gratuite, aux personnes à mobilité réduite et à toutes personnes désireuses de pratiquer du renforcement musculaire ;

Considérant la proximité directe avec l'aire de jeux pour enfants qui permettra une complémentarité des usages de loisirs dans ce secteur ;

Considérant que ce l'estimation de ce terrain multisport dont le coût prévisionnel s'élève à 78 988,00 € HT,

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Agorespace	71 988,00 €		
Imprévus (dont augmentation des prix)	7 000,00 €	Demande au conseil départemental de Loir-et-Cher (notification)	15 798,00 €
		Demande à l'ANS (demande en cours) (60%)	47 392,80 €
		Autofinancement	15 797,20 €
Total	78 988,00 €	Total	78 988,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- Article 1 : DE SOLLICITER auprès de l'Agence Nationale du Sport, la subvention la plus élevée possible au titre du « Plan 5000 terrains de sport - année 2024 » pour la requalification d'équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés, en équipements sportifs de proximité de nature différente.

- Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Article 1 : DE SOLLICITER auprès de l'Agence Nationale du Sport, la subvention la plus élevée possible au titre du « Plan 5000 terrains de sport - année 2024 » pour la requalification d'équipements sportifs existants non entretenus et non utilisés, en équipements sportifs de proximité de nature différente.

- Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12 (+1 pouvoir)

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

4. ADHESION « MEMBRE ASSOCIÉ » AU COMITE DE RANDONNEES LOIR ET CHER

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

La commune organise la marche rose et souhaite publier dans le calendrier des randonnées.

Il est nécessaire d'adhérer pour permettre cette publication.

L'adhésion est de 55,00 €.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer pour l'année 2024.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au comité de randonnées du loir et cher en tant que « membre associé ».

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12 (+1 pouvoir)

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

B. DECISIONS BUDGETAIRES

AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

I- Contexte :

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

II- Propositions :

Pour mémoire les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2023 et des décisions modificatives s'élèvent au total de 470 168,47 €, non compris le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » et les Restes à Réaliser N-1.

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant maximal de 117 542, 11 € (soit 25% de 470 168,47 €).

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite d'un montant de 117 542,11 €, selon la répartition ajustée suivante :

Chapitre ou opération	Nature de la dépense M57	Montant
Chapitre 20	Etude thermique	2 880,00 €
Chapitre 21	Enlèvement d'une cuve (distillerie)	1 700,00 €
Total		4 580,00 €

TOTAL = 4 580,00 € (inférieur au plafond autorisé de 117 542,11 €)

Il est proposé au conseil municipal d'accepter les propositions de Mme la Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser les dépenses d'investissement présentées avant le vote du budget.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12 (+1 pouvoir)

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

3. COMMANDE PUBLIQUE / ACTES SPECIAUX ET DIVERS

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SEIGY ET L'ASSOCIATION SPA A SASSAY (LOIR-ET-CHER)

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame la maire informe les conseillers présents, de la convention de la S.P.A.

La commune participera à l'entretien et au fonctionnement du refuge par une subvention annuelle calculée de la façon suivante : 0,80 € par habitant et par an, selon le dernier recensement, soit un montant de 795,20 €.

Cette prestation, payable dans les deux mois à compter de la signature de cette convention, pourra le cas échéant, faire l'objet d'une révision annuellement.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2024.

Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Pour résilier, il faut adresser un recommandé deux mois avant la date anniversaire.

Il est proposé au conseil municipal

- d'autoriser madame la maire à signer cette convention
- de verser le montant de la prestation de 795,20 €
- et d'inscrire cette somme au budget 2024 à l'article 611.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser madame la maire à signer cette convention
- de verser le montant de la prestation de 795,20 €
- et d'inscrire cette somme au budget 2024 à l'article 611.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12 (+1 pouvoir)

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

4. COMMANDE PUBLIQUE / MARCHES PUBLICS

MISE A JOUR MONTANT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES DEPENDANCES EN LOGEMENT AU 5 RUE DU GUÉ

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Madame la Maire rappelle que la société d'Architecture BOITTE à ROMORANTIN (41) a été retenue pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des dépendances en logement au 5 Rue du Gué, lors du conseil municipal du 23 novembre 2023.

Suite à l'estimation des travaux, le montant de la maîtrise d'œuvre a augmenté.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la proposition de La société d'Architecture BOITTE dont le siège social est à ROMORANTIN (41), la Maîtrise d'œuvre de cet aménagement au 5 Rue du Gué, car c'est le seul qui garantit de terminer dans les délais imposés, pour un taux d'honoraires de 9% selon l'estimation, soit 91 307,94 € HT, 109 569,53 € TTC.
- D'autoriser Mme la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
- d'inscrire cette somme au budget 2024.

Françoise PLAT explique que le prix pourra être moindre.

Patrick MOREL trouve qu'un million d'euros c'est énorme.

Françoise PLAT annonce au conseil avoir rendez-vous avec M PAOLETTI, Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, pour connaître les possibilités de financement pour les différents projets.

Il a été annoncé lors du dernier conseil communautaire que les communes devront passer par leur communauté de communes respectives pour tout projet à soumettre au Pays de la Vallée du Cher.

Benoit DEFFIÉ dit qu'en 20 ans l'opération sera amortie.

Yvette MASSET demande si la commune a trouvé un locataire pour le 5 Rue du Gué.

Jean-Luc ESNAULT pense qu'il n'y a pas encore de locataires à cause des couleurs. Faudrait-il repeindre ?

Florence FOUSSIER a également fait plusieurs visites du logement. Les personnes intéressées sont inquiètes des travaux qu'il va y avoir dans le voisinage. Il n'y a pas de commerces à proximité.

Le loyer est à 600 € charges comprises.

Patrick MOREL demande la définition de maîtrise d'œuvre, ce qui lui est expliqué.

Françoise PLAT explique qu'au Sénat il a été décidé que les projets pourraient être financés jusqu'à 90 % au lieu de 80 %.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de La société d'Architecture BOITTE dont le siège social est à ROMORANTIN (41), la Maîtrise d'œuvre de cet aménagement au 5 Rue du Gué, car c'est le seul qui garantit de terminer dans les délais imposés, pour un taux d'honoraires de 9% selon l'estimation, soit 91 307,94 € HT, 109 569,53 € TTC.

- D'autoriser Mme la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

- d'inscrire cette somme au budget 2024.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12 (+1 pouvoir)

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

5. DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEMES/ POLITIQUE DE LA VILLE - HABITAT - LOGEMENT

BAILLEURS SOCIAUX : PASSAGE A LA GESTION EN FLUX DES DROITS DE RESERVATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal la loi ELAN vient modifier les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise une gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux en flux annuel par les réservataires.

Le décret 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux vient préciser les conditions de mise en œuvre de ce nouveau mode de gestion qui concerne l'ensemble des réservataires (collectivité, état, action logement services...)

Désormais, toutes les réservations seront gérées en flux annuel, ce qui signifie que la part de nos

droits de réservation s'exprimera en % des logements disponibles à la relocation.
Ce % sera actualisé chaque année sur le territoire de notre commune.

Chaque année, le bailleur adresse de façon simultanée à l'ensemble des réservataires l'information concernant la localisation, le nombre et la typologie des logements en l'état des conventions conclues.

Cet état est porté à la connaissance de toutes les parties prenantes, il garantit le même niveau d'information.

Un état des lieux de leurs réservations sur l'ensemble de leur patrimoine sera adressé.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de réservation.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de réservation.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12 (+1 pouvoir)

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

III. DECISIONS DE LA MAIRE

a) DECISION 2023 - 124 : RENOUELEMENT D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE

Considérant la demande en date du 22 août 2022 de M. XXX tendant à obtenir le renouvellement de la concession acquise par Madame XXXX, sa mère en date du 28 juillet 1986 dans le cimetière communal, Il est accordé dans le cimetière de Seigy, au nom du demandeur ci-dessus, le renouvellement de la concession n° 2022-06, emplacement A 63 pour une durée de 15 ans, à compter du 22 août 2022, moyennant la somme de 210,00 €.

b) DECISION 2023 - 125 : REFECTION DU MASSIF DU TALUS RESIDENCE DES CORDEAUX

Vu la nécessité d'entretenir le talus,

Vu le devis d'INTERVAL,

La mission de réfection du massif du talus de la Résidence des Cordeaux est confiée à :

INTERVAL 49 rue du Moulin à Vent - 41140 Noyers sur Cher

Cette mission s'élève à 393,20 € HT (TVA non applicable, art 293-B du CGI)

c) DECISION 2023 - 126 : RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123923U0025, reçue le 8 décembre 2023, émanant de Maître Nicolas BERTONCINI, Notaire, à SAVIGNÉ-SUR-LATHAN (37), concernant les biens cadastrés :

D 437 situé « 40, Sentier des Cochards »

D 436, D 438, situés « Pentes de la Grange Dieu »

D 1012 situé « Sentier des Cochards »

D 1181 situé « La Grange Dieu »

Madame la Maire décide DE RENONCER au droit de préemption sur le(s) bien(s) cadastré(s) mentionnés ci-dessus.

d) DECISION 2024 - 1 : REGULARISATION DE L'EMPRISE DU SENTIER DES COCHARDS

Vu la nécessité de régulariser cette situation avant la vente de la parcelle,

Vu le devis de GEOPLUS,

La mission de régularisation de l'emprise du sentier des Cochards est confiée à :

GEOPLUS - 23 RUE CHAMPIONNERIE - 41110 SAINT AIGNAN

Cette mission s'élève à 400 € HT, soit 480,00 € TTC.

Françoise PLAT explique qu'il va falloir régulariser l'emprise du sentier des Cochards qui figure sur une parcelle privée appartenant à Mme CHENE. (40 m²)

e) DECISION 2024 - 2 : CHANGEMENT DES PORTES A L AIRE DE REPOS

Vu le mauvais état des portes des toilettes publiques de l'aire de repos,

Vu le devis de Franck BARRAS,

La mission du changement des portes à l'aire de repos est confiée à :

FRANCK BARRAS - 18 AVENUE DU BLANC - 41110 SAINT AIGNAN

Cette mission s'élève à 1 945 € HT, soit 2 334,00 € TTC.

f) DECISION 2024 - 3 : RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123923U0026, reçue le 21 décembre 2023, émanant de Maître Thibaut ROBERT, Notaire, à Saint Aignan (41), concernant les biens cadastrés :

- A 271 situé « 38, rue de Gâtines »

- A 255, A 256, situés « Gâtines »

Madame la Maire décide DE RENONCER au droit de préemption sur le(s) bien(s) cadastré(s) mentionnés ci-dessus.

g) DECISION 2024 - 4 : RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123923U0027, reçue le 28 décembre 2023, émanant de Maître Thibaut ROBERT, Notaire, à Saint Aignan (41), concernant les biens cadastrés :

- B 488 situé « 47, rue Marcel Cottureau »
- B 485, B 486, B 487, B 491, B 492, B 995, situés « Le Petit Village »

Madame la Maire décide DE RENONCER au droit de préemption sur le(s) biens) cadastré(s) mentionnés ci-dessus.

h) DECISION 2024 - 5 : PROJECTION EN PLEIN AIR

Considérant la proposition de la Communauté de Communes Val de Cher Controis d'organiser une projection en plein air,

Vu la proposition de OC CINE,

La mission de projection en plein air est confiée à :

OC CINE - 12 RUE DE VILLEGONGIS - 36000 CHATEAUROUX

Cette mission s'élève à 1 854,00 € HT soit 1 955,97 € TTC et sera effectuée en 2024.

Françoise PLAT indique que le film choisi est « A star is born ».

i) DECISION 2024 - 6 : ETUDE RT (réglementation thermique) GLOBALE AU 5 RUE DU GUÉ

Considérant les propositions de EFFILIOS ENERGIES, et de ENERGIE CLIMATIQUE INGENIERIE,

La mission de réalisation de l'étude RT GLOBALE AU 5 RUE DU GUE est confiée à :

EFFILIOS ENERGIES - 38 PASSAGE DU BELVEDERE 86000 POITIERS

Cette mission s'élève à 2 400,00 € HT soit 2 880,00 € TTC et sera effectuée en 2024.

j) DECISION 2024 - 6 : FORMATIONS CACES 2024

Vu les obligations réglementaires,

Vu les dates de péremption des CACES en cours de 2 agents,

La mission de formation CACES 2024 pour 2 agents est confiée à :

Ftl - 3285 route de villefranche sur cher - 41320 LANGON SUR CHER

Cette mission s'élève à 2 566,00 € HT soit 3079,20 € TTC et sera effectuée en 2024.

IV. DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS

1^{er} février à 10 H 00 : commission bourg

2 février à 9 h 30 : commission communication (site internet +brève)

6 février à 10 h 00 : commission cimetière

22 février à 18 h 30 : commission finances préparation bp 2024

29 février à 18 h 15 : conseil municipal

4 mars à 10 h 30 : commission communication relecture

19 mars à 18 h 15 : commission finances point d'ajustement (si besoin)

21 mars à 18 h 15 : conseil municipal

27 mars à 19 h 00 : finalisation budget commission finances

04 avril à 18 h 15 : conseil municipal vote du budget

06 avril : marché semi nocturne à proximité de la salle polyvalente

V. QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes

9 juin retenir la date pour être présent

Intervention de Françoise PLAT

- Réunion avec les agents techniques

Françoise PLAT explique que lors de cette réunion elle leur a dit que l'agent sur le départ à la retraite serait remplacé.

Elle annonce qu'un agent a demandé à passer à la voirie et que pour cela il faut qu'il ait le permis C et CE.

Une discussion entre les conseillers est lancée sur le pour ou contre de faire passer le permis à l'agent. (Problème du prix et de l'absentéisme).

Certains demandent à ce que le nouvel agent ait le permis. D'autres sont d'accord avec cette demande. Et d'autres encore disent qu'un autre agent a déjà le permis et devrait aller à la voirie quand cela est nécessaire.

L'agent recruté devra être polyvalent dans tous les domaines.

Certains pensent qu'un autoentrepreneur pourrait intervenir quand il y a besoin d'un agent supplémentaire.

Les conseillers trouvent que la formation CACES est chère.

La date du départ de l'agent à la retraite n'est pas certaine soit le 01/07/2024 soit le 01/01/2025.

Evelyne CAIL propose un recrutement pour l'été et propose de prendre quelqu'un par mutation.

- Vœux des autres communes :

Benoit DEFFIÉ dit que c'est bien d'avoir des infos des autres communes et d'y aller à plusieurs.

Jean-Luc ESNAULT demande si on apprend bien des choses à ce genre de réunion.

Les conseillers ayant participé à des vœux répondent par l'affirmative. Notamment, ils ont appris que la Maison de retraite de Châteauvieux est en difficulté. De gros travaux y sont prévus.

Intervention de Jean-Luc ESNAULT

- SMIEEOM

Il explique que pour équiper la population de bacs jaunes à domicile il faut compter 600 000 € en plus.

La taxe des ordures ménagères augmenterait d'un ou 2 points pour cette installation.

Le problème des points d'apport volontaire est qu'ils génèrent des ramassages.

Si on met des bacs jaunes à domicile, il faudra garder ces points d'apport volontaires.

Il faut réfléchir sur les tournées : par exemple : 1 ramassage d'ordures ménagères tous les 15 jours + 1 ramassage du bac jaune tous les 15 jours, soit une semaine sur 2.

Il y a une grande différence entre un bac jaune et un point d'apport volontaire. La mise en décharge coûte cher pour un bac jaune : il y a plus de 25% de refus.

Il est aussi envisagé de rajouter des points d'apport volontaires en moyenne un tous les 300 m.

Le SMIEEOM a commandé une étude complémentaire.

Florence FOUSSIER et Yvette MASSET s'accordent sur le fait que la question de donner des bacs jaunes à chaque habitation devrait être posée aux habitants.

Patrick MOREL demande s'il est possible de mettre une poubelle jaune et les ordures ménagères pour un passage par semaine pour les deux. Cela paraît difficile.

- Réunion publique le 1er février à 18 h 30 NEC pour le trainefeilles.

Intervention de Florence FOUSSIER

- LOGEMENT 2 - 27 Rue Marcel Cottereau

Le logement a été loué à la mi-décembre suite au départ du locataire. Les agents ont remis en état le logement en appliquant une peinture dans la salle de bains et la chambre. Le chien avait fait des dégradations.

- Logement au 5 Rue du gué

Plusieurs visites et appels téléphoniques. A l'heure actuelle, il n'y a pas de locataire. Il faut encore faire des menus des travaux de peinture et de nettoyage.

Le cabinet d'architecte BOITTE est prêt à déposer le dossier de demande de permis de construire pour la création de logements.

- Visite avec l'Architecte des Bâtiments de France : le 07/02 pour le lotissement 3 F.

- Commission bâtiment le 06/02/2024.

- Le téléthon sur notre secteur a récolté 13 734,84 €. Les remerciements ont eu lieu le 6 janvier.

- Formation premiers secours le 24/01/2024 à la mairie

Cette réunion a été initiée pour tout le personnel. Yvette MASSET, Florence FOUSSIER y ont participé également.

François VIGREUX a bénéficié de la dernière place en dernière minute sur la demande de Florence FOUSSIER auprès de la formatrice.

Elle explique qu'un défibrillateur sans massage cardiaque est inutile.

- Cimetière :

après vérification des mesures entre l'ossuaire et la première tombe ainsi que côté neuf, elle pense que la liaison sera possible au moindre frais.

Benoit DEFFIÉ demande si des caméras sont installées au cimetière. Il lui est répondu qu'il n'y en a pas pour le moment.

- Atelier mobilité du 05/12 au siège de la communauté de communes Val de Cher Controis.

Nous avons été informés qu'une réflexion est menée pour la mise en place d'un système type blablacar de dernière minute avec bornes d'appel dans les communes et aux endroits stratégiques de la communauté de communes Val de Cher Controis.

2 lignes supplémentaires ont été créées par jour à la gare de Noyers sur Cher.

- Assemblée départementale des correspondants incendie et secours du 7 décembre au sdis.

La mission est de remonter systématiquement au sdis l'information concernant les désordres sur les poteaux d'incendie et point de pompage. En cas de sinistre ce sera la maire et le correspondant qui seront mis en cause et poursuivis. Donc copie aux 2 personnes Françoise et moi-même doit être transmise par sms ou appel ou mail immédiatement par les agents, le secrétariat et les conseillers.

- Aménagement à côté de l'église

Le groupe de travail s'est réuni le 12/12 pour coordonner et organiser les idées à soumettre au CAUE qui vient en mairie demain jeudi.

- Ombrières

M GOUGEON est venu le 15 décembre pour la remise en forme du dossier final et rédaction du contrat. Les détails d'exécution ont été évoqués. Le poste ENEDIS n'est pas implanté définitivement, une rencontre doit se faire avec eux.

Début des travaux en avril et fin des travaux en septembre. Des luminaires ont été demandés en dessous de l'ombrière. (voir pour un terrain de pétanque sur le dépôt...)

Françoise PLAT dit que ce terrain est un dépôt communal et qu'il sera difficile d'y annexer un terrain de pétanque.

- Mise à jour du document unique

Suite à l'établissement du document, il va être réfléchi à l'aménagement des locaux de la mairie. On va voir ceci en réunion le 06/02.

- marché semi-nocturne du 06/04

Le marché semi-nocturne se met en place. Il a lieu comme prévu le 06/04 de 16 h à 21 h 30 avec l'animation des trompes et le club de buggy qui prend en charge la buvette et le repas.

- La distillerie

les chaudières et les autres éléments métalliques ont été démontés ainsi que le conduit en toiture. On peut remercier Bruno MAZIOU qui a fait le nécessaire sur le toit et refermé le trou laissé après démontage du conduit.

Travail très propre.

Intervention Pedro BACHLER

Les habitants de la Rue des Cordeaux demandent où en sont les travaux : essai de chicanes.

Françoise lui répond que la commune attend la réponse de la DDT. Cela a été vu avec les services techniques pour l'installation d'un changement de circulation provisoire.

Intervention d'Yvette MASSET

- Participation à la remise à jour des documents uniques
- Participation à la formation Premiers secours
- Convention pour le terrain multisport
- Sentier pédagogique

Validation des panneaux de chantier le 08/01.

Socle pour le silure à l'étang communal le 12/02.

- Cinéma plein air :

Il reste à trouver un groupe avant la séance.

- Accès du cimetière

Elle demande à Florence FOUSSIER d'être informé des travaux envisagés dans le cimetière car elle est responsable de la commission cimetière.

- Panneau ligne de démarcation

Elle explique à François VIGREUX avoir bien reçu son mail. Elle lui explique qu'il faudra faire attention sur le lieu d'implantation du panneau.

Intervention Evelyne CAIL

Frances services propose de faire du coworking dans deux salles.

La journée job d'été aura lieu le 16 mars à l'espace jeunes de contres.

Le 13/04 aura lieu le salon de l'alternance et de l'apprentissage à Chemery.

Inauguration de la maison Frances Services : nouveauté une conseillère numérique est présente (voir affiche dans l'entrée de la mairie avec le numéro de téléphone)

Une demande pour une permanence de la CARSAT a été faite.

France services aide pour les dossiers de la prime rénov et la prime ADAP.

Intervention de François VIGREUX

Il explique que la photo figurant sur le panneau est ancienne. Il propose de faire une photo de la sablière pour étayer ce panneau.

C'est un panneau mobile qui sera fixé entre le camping et l'observatoire.

Le terrain appartient à la communauté de Communes Val de Cher Controis.

Il propose d'accueillir l'exposition sur SEIGY. Florence FOUSSIER propose de l'installer à l'Eglise. François VIGREUX dit que ce sera trop petit. Il faut voir les disponibilités de la salle polyvalente du 25 au 28 mai 2024.

L'inauguration des panneaux sur la ligne de démarcation est prévue le 7 septembre 2024. Le Préfet sera présent. Le lieu reste à définir mais il est envisagé soit Mareuil sur Cher soit la base nautique.

La communauté de communes Val de Cher Controis envisage de clôturer le site des Couflons pour éviter que les gens du voyage ne s'y installent.

C'est l'association qui organise cette manifestation.

Fin de la séance à 21 h 10.

LISTE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 31 janvier, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 25 janvier 2024.

Étaient présents : Mesdames Françoise PLAT - Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX- Evelyne CAIL - Annik MOREL et Messieurs Benoit DEFFIE - Pedro BÄCHLER - Jean-Luc ESNAULT - M Bruno MAZIOU - François VIGREUX - Patrick MOREL.

Étaient absents excusés :

Pascal BRAULT ayant donné pouvoir à Françoise PLAT

Était absent :

Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Yvette MASSET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs	Décision
01/2024	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 DECEMBRE 2023	Françoise PLAT	Approuvée
02/2024	REPLACEMENT DE M SYLVAIN DECOURS EN TANT QUE DELEGUE TITULAIRE COMMUNAL AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE COUFFY, SEIGY, CHATEAUVIEUX (SIVOS).	Françoise PLAT	Approuvée
03/2024	SUBVENTION AU TOUR DU LOIR-ET-CHER CYCLISTE 2024	Françoise PLAT	Approuvée
04/2024	SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE COUFFY SEIGY FOOTBALL	Françoise PLAT	Approuvée
05/2024	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT DANS LE CADRE DU « PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT D'ICI 2024 » - volet régional/territorial : MINI STADE pour 2024	Françoise PLAT	Approuvée
06/2024	ADHESION « MEMBRE ASSOCIÉ » AU COMITE DE RANDONNEES LOIR ET CHER	Françoise PLAT	Approuvée
07/2024	AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024	Françoise PLAT	Approuvée
08/2024	CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SEIGY ET L'ASSOCIATION SPA A SASSAY (LOIR-ET-CHER)	Françoise PLAT	Approuvée
09/2024	MISE A JOUR MONTANT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES DEPENDANCES EN LOGEMENT AU 5 RUE DU GUÉ	Françoise PLAT	Approuvée
10/2024	BAILLEURS SOCIAUX : PASSAGE A LA GESTION EN FLUX DES DROITS DE RESERVATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	Françoise PLAT	Approuvée

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour
III	Décisions de la Maire
IV	Dates des prochains conseils et commissions et dates à retenir
V	Questions diverses

Affiché et Mis sur le site le 26/03/2024

La secrétaire de séance

Yvette MASSET



La Maire,

Françoise PLAT